

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 26 mai 2023</b>	<b>N° 2023-256</b>

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX  
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00  
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25  
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50  
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00  
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 13h00  
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12  
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02  
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00  
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30  
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43  
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40  
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESKINA jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30  
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

**EXCUSE(S) :**

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 26 mai 2023</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la Nature	<b>N° 2023-256</b>

---

**Terre d'ADELES, Association pour le Développement des Échanges Locaux  
Équitables et Solidaires - Convention 2023 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1 - Contexte**

La SRAA adoptée par le Conseil Métropolitain en novembre 2022 fait de l'agriculture et de l'alimentation deux priorités métropolitaines afin d'agir pour la santé des habitants et la préservation des espaces naturels métropolitains. Cette stratégie s'inscrit pleinement dans la transition écologique et sociale du territoire en prenant en compte l'intégralité du système alimentaire, de la production à la consommation, incluant les activités de transformation, commercialisation et lutte contre le gaspillage alimentaire.

La SRAA, labellisée Projet Alimentaire de Territoire par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire depuis mars 2023, porte un programme d'actions ambitieux de 45 actions thématiques (inscrites autour de 6 axes), qui répondent à 12 objectifs politiques.

Les 6 axes du programme d'actions du PAT sont :

- Axe A : Production agricole
- Axe B : Circuits courts et de proximité
- Axe C : Restauration collective
- Axe D : Alimentation saine, de qualité et durable pour toutes et tous
- Axe E : Education, sensibilisation et valorisation
- Axe Z : Gouvernance (axe transversal)

Au regard de cette volonté affirmée par le Conseil métropolitain, Bordeaux Métropole a décidé de renforcer son soutien aux associations porteuses de projets agricoles et alimentaires. L'association Terres d'Adèles est partenaire de Bordeaux Métropole sur sa politique agricole métropolitaine depuis 10 ans. Elle participe également activement aux travaux du Conseil Agricole et Alimentaire (ex. – CCGAD) depuis sa création en 2017.

L'accompagnement des actions de Terre d'Adèles en 2023 permet en particulier de répondre aux enjeux des actions A7 (développer les espaces tests agricoles), B1 (développer un fonds d'aide aux circuits courts), E6 (sensibiliser les consommateurs à lutter contre le gaspillage) et D5 (renforcer les jardins collectifs).

Enfin, en tant que membre du Conseil Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole, Terres d'Adèles s'engage à poursuivre les objectifs du PAT de la Métropole et à participer aux travaux du Conseil Agricole et Alimentaire métropolitain.

Pour mémoire, Bordeaux métropole a précédemment accompagné l'association Terre d'Adèles en 2013 (création d'un espace test agricole, Direction de la Nature, 13 235 €), en 2020 (subvention de fonctionnement, Direction stratégie et MOA PVB, 5 000 €), en 2021 (subvention pour le défi ZZ et subvention de fonctionnement, Direction ACTE, 5 877 €).

Fondée le 21 novembre 2004 à Pessac, l'association Terre d'ADELES, Association pour le Développement d'Échanges Locaux Équitables et Solidaires, a pour but de promouvoir une production et une consommation écologiquement responsables, de créer et de faciliter les échanges commerciaux entre producteurs et consommateurs répondant à des critères de développement durable, socialement équitable, et de développer tout autre projet concourant à l'essor d'une économie solidaire. Elle a également comme objectif de participer à des actions de sensibilisation et d'éducation allant dans ce sens.

Depuis 2007, la commune de Pessac a mis à disposition de Terre d'ADELES 2,3 ha d'une friche. L'association a fait de ce terrain en déserrance un éco lieu dédié aux pratiques de jardinage naturel, de l'agro-écologie et plus globalement de la permaculture. Le Jardin d'ADELES est ainsi devenu une vitrine de ces pratiques via la volonté d'y auto produire fruits et légumes. Le jardin d'ADELES est ainsi à la fois un espace nourricier et un lieu de transmission. L'association a fait le choix de rétrocéder à la commune de Pessac, un hectare afin d'installer en lien avec le réseau des CIVAM, un espace test pour un maraîcher en devenir.

Le pilotage du Jardin d'ADELES est assuré par une coordination rassemblant des bénévoles de l'association. Ce mode de pilotage participatif est celui qui prévaut pour l'ensemble des activités de Terre d'ADELES. En 2023, Terre d'ADELES souhaite la création d'un poste d'intendant au Jardin d'ADELES, afin de continuer l'accueil des publics divers et des jeunes, volontaires en service civique ou stagiaires tout au long de l'année.

L'intervention de l'association Terres d'ADELES se décline en 6 volets complémentaires :

- Initiation au jardinage naturel et à l'agroécologie pour développer l'autonomie alimentaire de tous (volet 1)
- Paniers d'ADELES (volet 2) : redistribution de la production du jardin collectifs aux adhérents
- Vente de panier de légumes en circuits courts en AMAP et achats groupés avec une vingtaine de produits locaux le plus souvent certifiés bio (volet 3)
- Accès à des fruits et légumes bio invendus (volet 4)
- Soutien aux producteurs en espace test (volet 5)
- De la terre à l'assiette pour initier à une cuisine saine, anti-gaspi et à partir de produits locaux (volet 6)

## **2 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole**

La subvention à l'investissement (10 000 €) vise à remplacer le plastique de la serre endommagé et la construction d'un abri en bois destiné à l'accueil du public.

Cette subvention vient s'ajouter à deux subventions en fonctionnement versées en janvier 2023 lors du vote du budget primitif, d'un montant de 15 000 € pour soutenir la distribution de paniers de légumes en partenariat avec des producteurs locaux, collecte d'invendus pour redistribution, soutien au producteur en espace-test, animation d'ateliers et organisations de repas, embauche d'un salarié pour l'accueil et l'animation du public et d'un montant de 5 000 € pour la manifestation « Jardinons au naturel ». Au total, l'association Terre d'ADELES bénéficie de 30 000 € de subventions pour l'année 2023.

### **3 – Budget prévisionnel pour 2023**

#### **Budget TTC simplifié à l'investissement 2023-2024 (voir annexe, budget détaillé)**

<b>Emplois (€ TTC)</b>			<b>Ressources (€ TTC)</b>		
	<b>2023</b>	<b>2024</b>		<b>2023</b>	<b>2024</b>
Construction	11 000 €	10 000 €	Autofinancement	6 000 €	1 000 €
Matériel, outil de production	5 000 €				
			Subvention Bordeaux Métropole	10 000 €	
			Autres ressources		9 000 €
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>16 000 €</b>	<b>10 000 €</b>		<b>16 000 €</b>	<b>10 000 €</b>

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Au regard des orientations de la Stratégie de résilience agricole et alimentaire, l'association Terre d'ADELES et Bordeaux Métropole renforcent leur partenariat autour d'actions de l'installation, de la production et la commercialisation maraîchère et alimentaire à destination de la métropole bordelaise.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10, relatif au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

**VU** la délibération métropolitaine n° 2022/770 du 24 novembre 2022 relative à l'adoption de la stratégie de résilience agricole et alimentaire

**VU** la délibération métropolitaine n° 2018/76 du 30 novembre 2018 relative à l'adoption de la politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** le dossier de demande d'aide du 18 juillet 2023 présenté par l'association Terre d'ADELES,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** la politique agricole et alimentaire de Bordeaux Métropole nécessite l'appui des partenaires du monde agricole et en particulier de l'association Terre d'ADELES, via son expertise et ses missions, ordinaires ou spécifiques sur notre territoire,

## DECIDE

**Article 1** : d'attribuer une subvention d'investissement de 10 000 € en faveur de l'association Terre d'ADELES.

**Article 2** : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2023 en section d'investissement, chapitre 204, article 2324, fonction 76.

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>1 JUIN 2023</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>2 JUIN 2023</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PAPADATO</p>
---	--